



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 51061

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le système actuel de financement des instituts d'études politiques de région (IEP). En effet, ceux-ci pâtissent d'une insuffisance de dotations tant en ce qui concerne les personnels statutaires que de sa dotation globale de fonctionnement qui a diminué de 5 % en 2013. De plus, les IEP de Lille et Toulouse ont déjà fait part de leur mécontentement concernant une trop grande disparité dans l'attribution des moyens financiers octroyés à l'IEP de Paris par rapport aux IEP des régions. Ce rôle est dévolu à la Fondation nationale des sciences politiques dont il faudrait éventuellement revoir les critères d'attributions. Enfin, il faut également rappeler qu'il n'existe aucune compensation financière des droits d'inscription des étudiants boursiers, ce qui représente pour l'IEP de Toulouse un manque à gagner de plus d'un tiers des droits d'inscription. En conséquence, cette insuffisance de dotations a conduit certains IEP à réduire leurs offres de formation ce qui est un paradoxe au regard de la politique d'ouverture de l'enseignement supérieur aux étudiants boursiers. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement s'engage à prendre pour pallier ces insuffisances dans le financement des IEP.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51061

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1982

Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)